

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Machines-outils à commande numérique	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-151997/A	Date 2015-01-29
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-151997	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-445-66667	
File No. - N° de dossier hn445.W8486-151997	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-11	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ladouceur, Joanne M.	Buyer Id - Id de l'acheteur hn445
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3587 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-151997/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn445W8486-151997

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn445

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151997

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DOCUMENT CI-JOINT

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoins
3. Compte rendu

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoins
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clause du guide des CCUA
13. Clause du guide des CCUA (livraison)

Liste des annexes :

ANNEXE "A" ÉNONCÉ DES TRAVAUX
ANNEXE "B" BARÉME DE PRIX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoins

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques ci-incluses à l'Annexe A.

2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 31 mars 2015.

2.2 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le _____.

2.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur : _____
Courriel : _____

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Le soumissionnaire doit remplir et fournir, avec sa soumission, les documentations prévues en annexe, lesquelles font partie intégrante du présent document.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, Clauses et Conditions Uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (25/09/2014) Instructions uniformisées - biens ou services, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

La paragraphe 5.4 du document 2003, instructions uniformisées – biens ou services est modifiée comme suit :
Supprimer : soixante (60) jours civils
Remplacer par : quatre-vingt-dix (90) jours civils

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	16/07/12
B1000T	Condition du matériel	26/06/14

1.2 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
- indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

- la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-151997/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-151997

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn445W8486-151997

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn445
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées **UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC)** au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. N'envoyez pas de proposition directement à l'autorité contractante.

Réception des soumissions - TPSGC

11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, Noyeau 0B2

Gatineau, Québec, K1A 0S5

Tél.: 819-956-3370

Fax: 819-997-9776

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par *télécopieur* à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.1 Documents techniques

LES DOCUMENTS TECHNIQUES/DESCRIPTIFS POUR PRODUITS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRE REÇUS AVEC LA SOUMISSION. À DÉFAUT DE CE FAIRE, LA SOUMISSION SERA JUGÉE IRRECEVABLE.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies)
Section II : Soumission financière (1 copie)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE (2 COPIES)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE (1 COPIES)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix de lots fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Ottawa (Ontario)), la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers mentionnés ci-bas.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences **obligatoires** suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques (description des articles à l'Annexe A ci-incluse);
- Acceptation des autres modalités établies dans la demande de soumission;
- Préparation de la présente invitation.

1.2 Évaluation financière

Les **exigences obligatoires** suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

- Conformité à la base d'établissement de prix.

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles à l'Annexe B de la manière suivante :

- La somme des prix totaux de tous les articles.

1.3 Attestation ou conditions préalables au contrat

- Programme de contrats fédéraux, comme précisé à la Partie 5 ;
- La capacité financière, comme précisé à Partie 2, para. 1.1 ;
- Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat, comme précisé ci-incluse.

2. Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoins

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses à l'Annexe A.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	16/06/06
B7500C	Marchandises excédentaires	16/06/06

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (27/11/2014), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
C2800C	Cote de priorité	28/01/13
C2801C	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	16/05/11

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Joanne Ladouceur (M)
Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division HN
7B3, Place du Portage, Phase III
11 rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3587
Courriel : joanne.m.ladouceur@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-151997/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-151997

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn445W8486-151997

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn445
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2 Chargé de projet pour le contrat est:

Nom : à compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : à compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : à compléter à l'adjudication du contrat

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : à compléter à l'adjudication du contrat
Numéro de téléphone : à compléter à l'adjudication du contrat
Numéro de télécopieur : à compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : à compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom : à compléter à l'adjudication du contrat
Numéro de téléphone : à compléter à l'adjudication du contrat
Numéro de télécopieur : à compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : à compléter à l'adjudication du contrat

6. Paiement

6.1 Base de paiement – Prix ferme ou prix de lot ferme

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le *le prix de lot ferme* précisé dans le contrat (*de l'annexe B*). Les droits de douane sont *inclus* et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
G1005C	Exigences en matière d'assurance	12/05/08
H1000C	Paiement unique	12/05/08

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les demandes doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale
Immeuble Mgén George R. Pearkes
101, Promenade du Colonel By
Ottawa (ON) K1A 0K2

Au soin de : Maria Lynn QETE 5-4.

b) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada
Division « HN »
7B3 Place du Portage, Phase III
11 rue Laurier
Gatineau, QC
K1A 0S5

Au soin de : *Joanne Ladouceur (M)*.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas de contradiction dans le libellé des documents figurant dans cette liste, le libellé du document qui figure d'abord dans ladite liste l'emportera sur celui de tout autre document indiqué ensuite :

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (27/11/2014) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Énoncé des travaux ;
- d) Annexe « B », Barème de prix ;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ ;(inscrire la date de la soumission)
« clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » (inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications, s'il y a lieu).

11. Contrat de défense

Clauses du Guide des CUA A9006C (16/07/12) Contrat de défense

12. Clauses du Guide des CUA

Références de CUA	Section	Date
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	16/08/10

12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans tout contrat résultant fera l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra :

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, aux frais et aux risques de ce dernier, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par l'État, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par l'État, et les coûts auxquels, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-151997/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-151997

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn445W8486-151997

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn445
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
B1505C	Transport des matières dangereuses	16/06/06
D9002C	Ensembles incomplets	30/11/07

13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa (Ontario)) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

13.2 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles à raison d'une (1) unités par paquet.

ANNEXE "A"

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

MACHINES-OUTILS À COMMANDE NUMÉRIQUE POUR LE CENTRE DE SOUTIEN DU GÉNIE TERRESTRE

1. INTRODUCTION

Le présent énoncé de travail décrit le besoin de fournir, de livrer et de décharger une fraiseuse et un tour à commande numérique (CN), de même que les services et le matériel de soutien pour le Centre de soutien du génie terrestre situé à Uplands (Ottawa).

2. CONTEXTE

Le Centre de soutien du génie terrestre appuie l'armée canadienne par la fourniture d'un prototypage rapide et d'autres services de soutien de génie spécialisés. Un tour à CN et une fraiseuse à CN sont des équipements essentiels pour y parvenir.

3. EXIGENCE

Tous les biens et les services fournis dans le cadre du présent énoncé de travail (ÉT) doivent être conformes avec la totalité des lois, des règlements et des normes de l'industrie en vigueur au moment de la fabrication au Canada, y compris le *Code canadien du travail*.

Les machines doivent fonctionner à l'aide de l'alimentation triphasée de 550 volts fournie.

3.1 Tour à CN

3.1.1 La machine doit avoir les caractéristiques suivantes :

- a) Course d'au moins 8 po (axe des X) et 20 po (axe des Z);
- b) Diamètre de tournage maximal d'au moins 14 po;
- c) Longueur de tournage maximale d'au moins 17 po;
- d) Vitesse d'avance rapide d'au moins 700 po/min (tous les axes);
- e) Précision de positionnement de 0,0004 po ou moins, et répétabilité de 0,0002 po ou moins;
- f) Puissance de broche d'au moins 15 HP;
- g) Vitesse maximale de broche d'au moins 3 000 tr/min;
- h) Alésage de broche d'au moins 2,0 po;
- i) Diamètre de mandrin d'au moins 8 po;
- j) Contre-poupée automatique ou manuelle;
- k) Tourelle porte-outils ayant une capacité d'au moins 10 outils à boulonner;
- l) Système de refroidissement par noyage avec réservoir, pompe et buse;
- m) Convoyeur d'enlèvement de copeaux;
- n) Système de réglage d'outil à positionnement automatique avec répétabilité de 5 µm ou moins;
- o) Enceinte complète pour empêcher la sortie de vapeurs et de liquides, avec portes d'accès et verrouillages de sécurité au besoin.

3.1.2 Le système de commande de la machine doit avoir ce qui suit :

- a) Langage de programmation courant avec la fraiseuse à CN;
- b) Clavier dédié;
- c) Écran d'affichage en couleurs d'au moins 12 po;
- d) Au moins un port USB;
- e) Mémoire de programmes d'au moins 500 Mo;
- f) Langage de programmation dialoguée;
- g) Capacité d'importation de fichiers de pièces en format .dxf;
- h) Fonction de taraudage rigide;
- i) Programmation métrique ou impériale;
- j) Compensation pour rayon de bec d'outil;
- k) Fonction d'édition/de revue de programme.

3.2 Fraiseuse à CN

3.2.1 La machine doit avoir les caractéristiques suivantes :

- a) Course d'au moins 40 po (axe des X), 20 po (axe des Y) et 18 po (axe des Z);
- b) Taille de la table d'au moins 47 po sur 18 po;
- c) Au moins 4 fentes en T sur la longueur de la table;
- d) Capacité de la table d'au moins 1 950 lb;
- e) Vitesse de déplacement rapide d'au moins 700 po/min (tous les axes);
- f) Précision de positionnement de 0,0004 po ou moins, et répétabilité de 0,0002 po ou moins;
- g) Puissance de broche d'au moins 20 HP;
- h) Vitesse maximale de broche d'au moins 8 000 tr/min;
- i) Changeur d'outil automatisé ayant une capacité d'au moins 20 outils;
- j) Système de refroidissement par noyage avec réservoir, pompe et buse;
- k) Convoyeur d'enlèvement de copeaux;
- l) Système de réglage d'outil avec répétabilité de 1 µm ou moins;
- m) Sonde à pièce à répétabilité uni-directionnelle de 1,0 µm ou moins;
- n) Enceinte complète pour empêcher la sortie de vapeurs et de liquides, avec portes d'accès et verrouillages de sécurité au besoin.

3.2.2 Le système de commande de la machine doit avoir ce qui suit :

- a) Langage de programmation courant avec le tour à CN;
- b) Clavier dédié;
- c) Écran d'affichage en couleurs d'au moins 12 po;
- d) Affichage simultané du programme et de la pièce;
- e) Au moins un port USB;
- f) Mémoire de programmes d'au moins 500 Mo;
- g) Langage de programmation dialoguée;
- h) Capacité d'importation de fichiers de pièces en format .dxf;
- i) Usinage de poche automatisé;
- j) Fonction de taraudage rigide;
- k) Fonction de gestion de durée de vie utile d'outil;
- l) Entreposage de données sur le matériau et l'outil dans une bibliothèque réservée à cette fin;
- m) Sondage de pièce et sondage d'outil intégrés au programme.

3.3 Outillage du tour

Tout l'outillage doit être compatible avec la machine fournie.

3.3.1 L'outillage doit consister en ce qui suit : (quantité : 1 chacun, sauf avis contraire)

- a) Lame à tronçonner, Sandvik 151.2-25-30 ou l'équivalent;
- b) Porte-lame, Sandvik 151.2-16-25M ou l'équivalent;
- c) Porte-outil de filetage, Sandvik 266RFG-163D ou l'équivalent;
- d) Barre de filetage, Sandvik 266RKF-D16-3 ou l'équivalent;
- e) Barre d'alésage, Sandvik A16T-SCLCR3 ou l'équivalent;
- f) Porte-outil, Sandvik DCLNR 16-4C ou l'équivalent;
- g) Plaquette, Sandvik N151.2-300-5E 1125 ou l'équivalent (quant. : 10);
- h) Plaquette, Sandvik CCMT 3(2.5)2 PM 4425 ou l'équivalent (quant. : 10);
- i) Plaquette de filetage, Sandvik 266RG-16VM01A002M 1125 ou l'équivalent (quant. : 5);
- j) Plaquette de filetage, Sandvik 266RG-16VM01A001M 1125 ou l'équivalent (quant. : 5);
- k) Plaquette de filetage, Sandvik 266RL-16VM01A002M 1125 ou l'équivalent (quant. : 5);
- l) Plaquette de filetage, Sandvik 266RL-16VM01A001M 1125 ou l'équivalent (quant. : 5);
- m) Plaquette de tournage, Sandvik CNMG 432 PM 4225 ou l'équivalent (quant. : 10);
- n) Clé, Sandvik 5680 057-021 ou l'équivalent.

3.4 Outillage de fraiseuse

Tout l'outillage doit être compatible avec la machine fournie.

3.4.1 L'outillage doit consister en ce qui suit : (quantité : 1 chacun, sauf avis contraire)

- a) Étau porte-pièce, mâchoire d'au moins 8 po et ouverture d'au moins 10 po;
- b) Porte-collet ER-16;
- c) Ensemble de collets ER-16, au moins 10 unités;
- d) Porte-collet ER-32;
- e) Ensemble de collets ER-32, au moins 18 unités;
- f) Porte-fraise en bout, ¼ po sur au moins 3 po;
- g) Porte-fraise en bout, 3/8 po sur au moins 3 po;
- h) Porte-fraise en bout, ½ po sur au moins 4 po;
- i) Porte-fraise en bout, 5/8 po sur au moins 3 po;
- j) Porte-fraise en bout, ¾ po sur au moins 3 po;
- k) Porte-fraise en bout, 1 po sur au moins 4 po;
- l) Porte-fraise deux tailles, arbre de 1 po;
- m) Porte-mandrin auto-serrant, ½ po;
- n) Boutons de retenue pour supports (quant. : 16);
- o) Fraise en bout de ¾ po, Sandvik RA390-019M19-11M ou l'équivalent;
- p) Fraise en bout de 1 po, Sandvik RA390-025M25-11M ou l'équivalent;
- q) Fraise à lames rapportées de 2 po, Sandvik RA245-076R25-12M ou l'équivalent;
- r) Fraise à lames rapportées de 3 po, Sandvik RA390-051R19-11M ou l'équivalent;
- s) Adaptateur, Sandvik A392.45EH-40 16 086 ou l'équivalent;
- t) Fraise à chanfreiner, Sandvik A316-16CM210-06245G 1030 ou l'équivalent (quant. : 2);
- u) Fraise à lames rapportées, Sandvik A316-16HM450-06220P 1030 ou l'équivalent (quant. : 2);
- v) Fraise à lames rapportées, Sandvik A316-16SM450-06208P 1030 ou l'équivalent (quant. : 2);
- w) Plaquette, Sandvik R245-12 T3 M-PM 4230 ou l'équivalent (quant. : 10);
- x) Plaquette, Sandvik R390-11T308M-PM 1030 ou l'équivalent (quant. : 20).

4. FORMATION SUR PLACE

4.1 Formation portant sur le tour

La formation doit :

- a) être donnée au lieu de livraison dans un délai de 60 jours suivant la date d'attribution du contrat;

- b) avoir une durée d'au moins 3 jours;
- c) porter sur le fonctionnement et la programmation de la machine, ainsi que sur la sécurité et la maintenance;
- d) fournir des manuels sur la maintenance et le fonctionnement en format papier (au moins 2 exemplaires).

4.2 Formation portant sur la fraiseuse

La formation doit :

- a) être donnée au lieu de livraison dans un délai de 60 jours suivant la date d'attribution du contrat;
- b) avoir une durée d'au moins 3 jours;
- c) porter sur le fonctionnement et la programmation de la machine, ainsi que sur la sécurité et la maintenance;
- d) fournir des manuels sur la maintenance et le fonctionnement en format papier (au moins 2 exemplaires).

5. LOGICIEL

5.1 Progiciel de fabrication assistée par ordinateur (FAO) supplémentaire pour tour

Le progiciel de FAO supplémentaire pour tour doit comprendre :

- a) la dernière version de Mastercam pour tour;
- b) un an de maintenance de Mastercam pour tour, y compris les mises à jour et le soutien technique;
- c) séance de formation d'une durée de deux jours au lieu de livraison dans un délai de 60 jours suivant la livraison de l'équipement.

5.2 Progiciel de FAO supplémentaire pour fraiseuse

Le progiciel de FAO supplémentaire pour fraiseuse doit comprendre :

- a) la dernière version de Mastercam niveau 3 pour fraiseuse;
- b) un an de maintenance de Mastercam pour fraiseuse, y compris les mises à jour et le soutien technique;
- c) séance de formation d'une durée de deux jours au lieu de livraison dans un délai de 60 jours suivant la livraison de l'équipement.

6. PRODUITS LIVRABLES

Les produits livrables doivent comprendre ce qui suit, comme décrit dans le présent énoncé de travail :

- a) Le tour à CN doit être livré à l'emplacement spécifié ici, et déchargé et placé à l'endroit désigné;
- b) La fraiseuse à CN doit être livrée à l'emplacement spécifié ici, et déchargée et placée à l'endroit désigné;
- c) Outillage du tour, livré;
- d) Outillage de la fraiseuse, livré;
- e) Formation sur le tour, y compris les manuels techniques;
- f) Formation sur la fraiseuse, y compris les manuels techniques;
- g) Progiciel de FAO supplémentaire pour tour, livré;
- h) Progiciel de FAO supplémentaire pour fraiseuse, livré.

ANNEXE "B"

BARÉME DE PRIX

Tous les prix doivent être fermes en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Ottawa (Ontario)), les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus.

1. EQUIPMENT

- 1.1 Prix de lot ferme pour un Tour CN Machine et CN Fraisage Machine par truite, par. 3,1 et 3,2.

Tour CN machine **PRIX DE LOT FERME** \$ _____

CN fraiseuse **PRIX DE LOT FERME** \$ _____

- 1.2 Prix de lot ferme pour les Outillage du tour et Outillage de fraiseuse selon SOW, para. 3.3 et 3.4. Le soumissionnaire doit fournir le prix à l'unité comme indiqué ci-dessous.

Outillage du tour				
Item	Description	Qté.	Prix Unitaire	Prix Prolongée
a	Parting blade, Sandvik 151.2-25-30 or equivalent	1		
b	Blade holder, Sandvik 151.2-16-25M or equivalent	1		
c	Threading tool holder, Sandvik 266RFG-163D or equivalent	1		
d	Threading bar, Sandvik 266RKF-D16-3 or equivalent	1		
e	Boring Bar, Sandvik A16T-SCLCR3 or equivalent	1		
f	Toolholder, Sandvik DCLNR 16-4C or equivalent	1		
g	Insert, Sandvik N151.2-300-5E 1125 or equivalent	10		
h	Insert, Sandvik CCMT 3(2.5)2 PM 4425 or equivalent	10		
i	Threading Insert, Sandvik 266RG-16VM01A002M 1125 or equivalent	5		
j	Threading Insert, Sandvik 266RG-16VM01A001M 1125 or equivalent	5		
k	Threading Insert, Sandvik 266RL-16VM01A002M 1125 or equivalent	5		
l	Threading Insert, Sandvik 266RL-16VM01A001M 1125 or equivalent	5		
m	Turning Insert, Sandvik CNMG 432 PM 4225 or equivalent	10		
n	Key, Sandvik 5680 057-021 or equivalent	1		

PRIX DE LOT FERME \$ _____

Outillage de fraiseuse				
Item	Description	Qté.	Prix Unitaire	Prix Prolongée
a	Workholding vise, at least 8 inch jaw x 10 inch opening	1		
b	ER-16 collet holder	1		
c	ER-16 collet set, at least 10 pcs	1		
d	ER-32 collet holder	1		
e	ER-32 collet set, at least 18 pcs	1		
f	End mill holder, ¼ inch x at least 3 inches	1		
g	End mill holder, 3/8 inch x at least 3 inches	1		
h	End mill holder, ½ inch x at least 4 inches	1		
i	End mill holder, 5/8 inch x at least 3 inches	1		
j	End mill holder, ¾ inch x at least 3 inches	1		
k	End mill holder, 1 inch x at least 4 inches	1		
l	Shell mill holder, 1 inch arbor	1		
m	Keyless chuck holder, ½ inch	1		
n	Retention knobs for holders	16		
o	¾ inch endmill, Sandvik RA390-019M19-11M or equivalent	1		
p	1 inch endmill, Sandvik RA390-025M25-11M or equivalent	1		
q	2 inch facemill, Sandvik RA245-076R25-12M or equivalent	1		
r	3 inch facemill, Sandvik RA390-051R19-11M or equivalent	1		
s	Adapter, Sandvik A392.45EH-40 16 086 or equivalent	1		
t	Chamfer mill, Sandvik A316-16CM210-06245G 1030 or equivalent	2		
u	Face mill, Sandvik A316-16HM450-06220P 1030 or equivalent	2		
v	Face mill, Sandvik A316-16SM450-06208P 1030 or equivalent	2		
w	Insert, Sandvik R245-12 T3 M-PM 4230 or equivalent	10		
x	Insert, Sandvik R390-11T308M-PM 1030 or equivalent	20		

PRIX DE LOT FERME \$ _____

2. INSTALLATION

Le prix doit inclure tous les frais de déplacement et de subsistance, liés à l'installation de l'équipement que par truite.

PRIX DE LOT FERME \$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-151997/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-151997

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn445W8486-151997

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn445
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. FORMATION SUR PLACE

Prix de lot ferme pour la formation sur place pour la Tour CN et la machine fraiseuse CN selon SOW.

Tour CN machine & le progiciel de FAO **PRIX DE LOT FERME** \$ _____

CN fraiseuse & le progiciel de FAO **PRIX DE LOT FERME** \$ _____

4. DOCUMENTS

Prix de lot ferme pour tous les manuels que par truite.

PRIX DE LOT FERME \$ _____

TOTAL PRIX DE LOT FERME \$ _____